

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

MESSAGE DE NOUVELLE-ANNÉE

Il y aura cinq ans cette année que 61 Etats signaient, à Genève, les quatre Conventions pour la protection des victimes de la guerre. Dans un mouvement généreux, les projets proposés par le Comité international de la Croix-Rouge furent acceptés par des Gouvernements de toutes nuances politiques. L'on pouvait espérer que toutes les catégories de non-combattants allaient être enfin assurées de la protection que requiert l'humanité.

Cependant, les ratifications survenues sont encore trop peu nombreuses, surtout de la part des plus grandes Puissances. L'organisme fondateur du mouvement universel de la Croix-Rouge considère comme un devoir impérieux d'adjurer tous les Etats d'endosser pleinement — par la procédure de ratification ou d'adhésion — les responsabilités souscrites lors de l'élaboration des Conventions de Genève. Ainsi ils donneront au monde un gage nouveau de leur volonté de paix, en même temps qu'ils assureront à leurs ressortissants, une protection efficace en cas de conflit.

Dans le même esprit, on doit espérer qu'ils s'achemineront vers la solution de l'angoissant problème de la sauvegarde des populations civiles contre les effets des armes de destruction massives et indiscriminées, problème auquel le Comité international de Genève n'a cessé et ne cesse de vouer ses efforts les plus constants dans l'espoir d'un avenir meilleur.

PAUL RUEGGER
président du CICR
